

## Interpellation « Chantiers – Sécurité des usagers »

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Un nombre important de chantiers sont en cours depuis plusieurs mois sur le territoire aiglon.

La problématique de la sécurité des usagers a été portée à l'attention de Monsieur le Municipal Duroux, qui a eu la gentillesse de me recevoir en date du 10 février 2025.

Je le remercie pour son écoute et les échanges que nous avons eu lors de cette séance.

Nous avons évoqué la signalétique aux abords immédiats des chantiers et l'information destinée à nos administrés. Plus précisément, comment transmettre l'information pour les piétons, les véhicules à moteur ou à pédales, les PMR ou les malvoyants. Avant le début des chantiers et pendant.

Force est de constater que l'information n'est pas toujours accessible à des personnes en situation de handicap visuel, le site internet de la commune n'est pas un moyen d'information pour celles et ceux qui ne disposent pas d'outils informatiques par exemple.

L'information et la signalétique sur place sont également importantes, ainsi que d'assurer l'éclairage public des passages en chantier. Tout comme le fait de penser d'abord aux publics-cibles les plus fragiles, comme les personnes PMR, avec poussette, tintébin ou rollator, malvoyantes ou encore plus généralement les piétons. L'exemple à ne plus suivre est le chantier du pont du Chatelard, qui a posé problèmes, et en pose encore, à trop d'habitants.

Aussi, les questions se posent en ces termes.

- 1. Quels moyens d'informations la commune envisage-t-elle de mettre en œuvre afin d'atteindre toute la population et dans quel délai ?**
- 2. La Municipalité va-t-elle donner des instructions aux entreprises avant les chantiers pour exiger une réelle prise en considération des piétons lors de ceux-ci ?**

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Pour le PSA

Pierre Calore